



Entretien préalable à une éventuelle sanction disciplinaire

Par **swika**, le **19/02/2016** à **15:01**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre me convoquant à un entretien préalable aujourd'hui à 9H30 à une éventuelle sanction disciplinaire, je me suis présenté au siège pour l'entretien avec l'employeur, à l'accueil il y a mon chef et un directeur ses deux personnes j'avais des problèmes avec eux, le premier pour harcèlement (une lettre est envoyée à l'employeur le 15/10/2015) le deuxième m'a humilié et intimidé devant mes collègues (une autre lettre est envoyée à l'employeur le 3/02/2016). ses deux personnes et la secrétaire du patron qui veulent faire l'entretien préalable avec moi, j'ai refusé et je suis rentré chez moi parce que il y a déjà un conflit avec ses deux personnes je trouve ça anormale.

est ce j'ai tort? est ce que l'employeur a le droit de se faire représenter par ses deux personnes et sa secrétaire pour cet entretien préalable sachant que le patron est au courant que j'ai des problèmes avec eux? que puis je faire?

Par **P.M.**, le **19/02/2016** à **19:02**

Bonjour,

Déjà, l'employeur ou son représentant ne peuvent normalement se faire assister lors de l'entretien préalable que dans la mesure où vous l'êtes aussi et par un seul membre du Personnel...

Je vous conseillerais de notifier à l'employeur par lettre recommandée avec AR les raisons pour lesquelles vous avez refusé que l'entretien préalable se tienne dans ces conditions, y compris ce que je viens de vous indiquer...

Par **swika**, le **19/02/2016** à **19:56**

bonjour,

s'il vous plait si vous vous permettez de m'aider avec une lettre type pour l'envoyé à l'employeur demain matin

Par **P.M.**, le **19/02/2016** à **21:01**

Il n'y a pas de lettre type, je vous en ai donné les grande ligne si vous avez besoin d'a&ide, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail, s'ils veulent bien à moins que vous puissiez vous rendre à la maison de la Justice et du Droit proche de votre domicile...